

DOCUMENT D'INFORMATION CONCERNANT LE DISPOSITIF MAIA EN HAUTE-GARONNE

A l'attention de Mesdames et Messieurs les médecins du département de la Haute Garonne

Issu du Plan Alzheimer 2008-2012, le dispositif MAIA¹ a pour but de créer un partenariat co-responsable de l'offre de soins et d'aides sur un territoire donné, pour toute personne atteinte de maladie neurodégénérative et toutes les personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle. En pratique, il s'agit de construire un réseau intégrant tous les partenaires des champs sanitaire, social ou médico-social, quel que soit leur statut : public, privé, institutionnel, libéral...

De plus, pour les personnes en situation complexe (problématiques multiples), la MAIA propose un accompagnement rapproché, intensif et individuel assuré par un professionnel dédié et formé spécifiquement à cette fonction : « **le gestionnaire de cas²** ». Celui-ci devient, pour chacune de ces personnes, l'interlocuteur privilégié de la famille, de l'aidant principal, du médecin traitant et de tous les intervenants à domicile ; le gestionnaire de cas intervient en appui des professionnels dans un champ d'action transversal (sanitaire/social, ville/hôpital).

Le médecin traitant reste le pivot de la prise en charge médicale et chacun des intervenants continue à agir dans son champ de compétence ; l'activité du gestionnaire de cas est déterminée sur la base d'une charte de fonctionnement des MAIA, et de transmission des données personnelles respectant le secret médical et le secret professionnel, charte visée par l'Ordre des médecins.

3 MAIA sont installées sur le département de la Haute Garonne

- MAIA 31 Nord : Bassins de santé de Cornebarrieu, St Jean l'Union, Villefranche de Lauragais
Pilote du dispositif : Isabelle JOLIFF - maia@asa-asso.com - 05 61 23 36 08

- MAIA 31 Toulouse : Bassin de Santé de Toulouse
Pilote du dispositif : Corinne REGNIER - corinne.regnier@mutualite-mhg.fr - 05 61 76 61 40

- MAIA 31 Sud : Bassin de Santé de Muret et St Gaudens
Pilote du dispositif : Nelly FONTANAUD - n.fontanaud@ch-muret.fr - 05 34 46 23 01

L'activité de gestion de cas a démarré sur les Bassins de Villefranche de Lauragais et Toulouse depuis le 1^{er} Juillet 2013. Elle démarrera sur les bassins de Muret et St Gaudens à partir de janvier 2014.

¹ Initialement défini comme « *Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer* », le rapport d'évaluation du Plan Alzheimer 2008 – 2012 établi par les professeurs Joël ANKRI et Christine Van Broeckhoven annonce une nouvelle définition telle que « *Mission ou Méthodologie* » pour l'Autonomie et l'Intégration des personnes Agées en perte d'autonomie.

² Le gestionnaire de cas intervient après un processus de repérage des situations complexes par le guichet intégré. Il devient l'interlocuteur direct de la personne âgée, de sa famille, du médecin traitant et des professionnels. Il établit un plan de service individualisé et assure le suivi à long terme en lien avec l'ensemble des intervenants du domicile. Le cahier des charges et le référentiel d'activité et de compétence défini par arrêté paru au Journal Officiel du 16 novembre 2012 définissent le profil et le statut de ce professionnel.